

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°33-2023-184

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2023

## **Sommaire**

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER /

33-2023-09-21-00006 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2023 réglementant la navigation à l'occasion de la venue de la frégate britannique HMS IRON DUKE à Bordeaux les 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 2023 (2 pages)

Page 3

### **DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE / CABINET**

33-2023-09-20-00004 - Délégation de signature du Directeur du pilotage et des ressources de la DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)

Page 6

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

33-2023-09-21-00006

Arrêté portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2023 réglementant la navigation à l'occasion de la venue de la frégate britannique HMS IRON DUKE à Bordeaux les 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 2023



### Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de la délégation à la mer et au littoral Division gestion et contrôle des activités maritimes

Arrêté portant modification de l'arrêté du 18 septembre 2023 réglementant la navigation à l'occasion de la venue de la frégate britannique HMS IRON DUKE à Bordeaux les 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 2023

#### Le Préfet de la Gironde

**VU** le Code des transports, notamment ses articles L4241-1 et suivants, constituant le règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU le Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5;

VU le décret du 26 août 1857 fixant la limite transversale de la mer à l'embouchure de la Gironde;

- **VU** le décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- **VU** l'arrêté inter préfectoral du 7 décembre 2015 modifié, portant règlement particulier de police de la navigation dans les eaux maritimes de l'estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne ;
- **VU** l'arrêté 48-90 du 9 juillet 1990 portant modification des limites administratives pour le sauvetage dans l'estuaire de la Gironde ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 réglementant la navigation à l'occasion de la venue de la frégate britannique HMS IRON DUKE à Bordeaux les 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la visite du Roi Charles III et de la Reine à Bordeaux et la présence de la frégate britannique HMS IRON DUKE du 20 au 24 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réglementer l'utilisation du plan d'eau afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la navigation dans l'estuaire de la Gironde à l'occasion de l'arrivée et du départ de la frégate britannique HMS IRON DUKE;

**CONSIDÉRANT** le danger spécifique que représente pour les personnes et les biens la présence d'un grand nombre de navires de plaisance et de navires à passagers affrétés pour s'approcher de la frégate britannique HMS IRON DUKE en particulier lors de la cérémonie officielle du vendredi 22 septembre 2023 entre 13h00 et 16h00;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

Cité administrative 2 rue Jules Ferry – BP 90 33 000 Bordeaux Cedex Tél: 05 47 30 51 51 www.gironde.gouv.fr

### ARRÊTE

Article 1: Une troisième zone réglementée (zone 3) est créée dont la délimitation et la réglementation sont définies à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2: La zone 3 correspond à une zone de sécurité du plan d'eau entre le pont de Pierre et le pont Chaban-Delmas. Cette zone est activée le 22 septembre 2023 entre 13h et 16h.

Dans cette zone, le stationnement et la circulation de tous navires, bateaux, engins flottants ou submersibles, et de loisir ainsi que les activités de pêche de loisir et de plongée sous marine sont interdits.

Cette interdiction ne s'applique pas aux navettes fluviales de Bordeaux Métropole (la Gondole, l'Avocette et l'Hirondelle), ni aux bateaux de la société des bateaux bordelais (le Sardane, le Sicambre et le Sirius) qui devront néanmoins respecter la zone 2 prévue dans l'arrêté du 18 septembre 2023 prévoyant une distance minimum de navigation à 100 mètres de la frégate HMS IRON DUKE.

Article 3: L'arrêté du 18 septembre 2023 réglementant la navigation à l'occasion de la venue d'une frégate britannique à Bordeaux 20, 21, 22, 23 et 24 septembre 2023 est modifié dans son article 2 où l'interdiction de stationnement et de circulation dans les zones 1 et 2 s'applique également aux engins submersibles.

Article 4: Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde, le directeur zonal de la police nationale à Bordeaux, le commandant du groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique, le maire de Bordeaux, le directeur et le commandant du grand port maritime de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché dans les zones d'accès d'appontement et de mise à l'eau des bateaux.

Bordeaux, le 21 septembre 2023

Le préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Pour le préfet,

Justin BABILOTTE

# DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2023-09-20-00004

Délégation de signature du Directeur du pilotage et des ressources de la DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde en matière d'ordonnancement secondaire





Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE 24 rue François de Sourdis 33060 BORDEAUX Cedex

# DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010,

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques modifié notamment par les décrets n° 2014 - 1564 du 22 décembre 2014, n° 2015 - 512 du 7 mai 2015 et n° 2015 - 1698 du 18 décembre 2015,

Vu les arrêtés du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde et du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2021 portant affectation de M. Roland CABANEL, Administrateur général des Finances publiques, à la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Roland CABANEL, administrateur général des Finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources,

#### **DÉCIDE:**

Article 1: Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 218, 348, 362, 723, 724, 741 et 743)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland CABANEL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 2 mai 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État, sera exercée par :

#### Nom, prénom, grade et fonction

## Nature et étendue de la délégation

- M. Jean-Claude FAURE, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint chargé du Pilotage et des Ressources
- M. Julien GASREL, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet Communication,
- Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail
- M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail
- M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation
- M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation
- Mme Isabelle DEVERGE, Inspectrice principale des Finances publiques, chargée de mission à la division des Ressources Humaines et de la Formation
- Mme Sophie GIMENEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation
- Mme Nathalie CASSOU, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Sophie VIDES, Inspectrice des Finances publiques
- Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux
- Mme Maria PEREZ, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service immobilier à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail
- Mme Stéphanie BELLE, Inspectrice des Finances publiques
- M. Rodolphe BIGNON, Inspecteur des Finances publiques, responsable du service logistique à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail

S'agissant des programmes 741 et 743, la subdélégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

MM. VITRY et ROMANO et Mmes DEVERGE et GIMENEZ reçoivent seuls subdélégation pour signer les admissions en non valeurs des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine émises par la DRFIP en qualité d'ordonnateur (notamment trop perçu sur pensions ou répétition de l'indu).

Subdélégation particulière limitée aux programmes 723 et 724 et plafonnée à 10 000 € par opération engagée.

Subdélégation particulière limitée aux programmes 156 et 723 et plafonnée à 5 000 € par opération engagée.

- M. Laurent BIRAUD, Inspecteur des Finances publiques, responsable du service prescripteur à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail
- M. BIRAUD reçoit, en sus, subdélégation pour les opérations de validation :
  - des ordres de payer en flux 4;
  - des opérations dans CHORUS Cœur.
- Mme Valérie QUIENNE, Contrôleuse des Finances publiques au sein du service prescripteur
- Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation :
- Mme Insaff BOUJEMAA, Agent administrative des Finances publiques au sein du service prescripteur
- des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- du service fait ;
- des fiches communication.

Mme BOUJEMAA, reçoit, en sus, délégation pour la validation des opérations dans CHORUS Cœur

## Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (compte de commerce N°907)

1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland CABANEL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 2 mai 2023 en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses du compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des domaines » est donnée à :

	Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
•	M. Jean-Claude FAURE, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint chargé du Pilotage et des Ressources	
•	M. Julien GASREL, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication	=
•	Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	
•	M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	=
•	M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation	
•	M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation	
•	Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux	Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation :  • des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;  • du service fait ;  • des fiches communication.
•	M. Thierry VEYSSIERES, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité"	

opérations de validation : • M. Laurent BIRAUD, Inspecteur des Finances - des ordres de payer en flux 4; publiques, responsable du service prescripteur - des opérations dans CHORUS Cœur. à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail Contrôleuse Subdélégation particulière limitée aux seules des • Mme Valérie QUIENNE, opérations de validation : Finances publiques au sein du service - des demandes d'achat dans CHORUS prescripteur Formulaires: • Mme Insaff BOUJEMAA, Agent administrative des - du service fait ; Finances publiques au sein du - des fiches communication. prescripteur Mme BOUJEMAA, reçoit, en sus, délégation pour la validation des opérations dans CHORUS Cœur

### Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (compte de commerce N°907)

1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland CABANEL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 2 mai 2023 en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses du compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des domaines » est donnée à :

	Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
•	M. Jean-Claude FAURE, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint chargé du Pilotage et des Ressources	y
•	<b>M. Julien GASREL,</b> Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication	
•	Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	
•	M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	€ 20
•	M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation	
•	M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation	
•	Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux	Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation :  • des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;  • du service fait ;  • des fiches communication.
•	M. Thierry VEYSSIERES, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité"	

- Mme Marie-Mimose JOCARDES, Agent administrative principale des Finances publiques au sein du service "gestion cité"
- 2) S'agissant de la sixième subdivision du compte de commerce relative à la gestion des cités administratives, subdélégation générale de signature est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
M. Jean-Claude FAURE, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint chargé du Pilotage et des Ressources	Subdélégation générale limitée aux recettes et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux.
Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	***
M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail	
M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation	
<ul> <li>M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> </ul>	
<ul> <li>Mme Joanne MARY, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux</li> </ul>	et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux et plafonnée à
M. Thierry VEYSSIERES, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité"	

# Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland CABANEL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde du 2 mai 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- M. Jean-Claude FAURE, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint chargé du Pilotage et des Ressources ;
- M. Julien GASREL, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication;
- M. Philippe VITRY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation;
- M. Antoine ROMANO, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation ;
- Mme Carole BATIFOIX, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la

division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail.

• M. Emmanuel CASPAR, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail

Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes traités par le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) :

Subdélégation de signature est donnée, aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le CSRH de Bordeaux :

- M. Stéphane LOUVET, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du CSRH,
- Mme Virginie QUIRIN, Inspectrice des Finances publiques, son adjointe,
- M. André-Charles FAURENT, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- M. Jean-Paul GUILLEMIN, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- Mme Sandrine BEAUDRU, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Murielle DARGERE, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Alexandra JEANROY, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- · M. Jacky ZANARDO, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Françoise BARRILLIET-BREAU, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- Mme Louise-Marie HUET, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- M Christophe PINCHAULT, Contrôleur première classe des Finances publiques,

Article 5: La présente décision de subdélégation abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 8 juin 2023 en matière d'ordonnancement secondaire.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20 septembre 2023 L'Administrateur général des Finances publiques Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

Roland CABANEL